



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°30-130918 : Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclef BEGUE dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VTRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM30-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 30-130918 :
Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclet BEGUE
dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max

Depuis le 1^{er} juin 2015, la Collectivité a signé une convention de mise à disposition renouvelable de l'immeuble référencé AC 537 pour une surface de 500 m² au profit de Monsieur BENARD Jean-Max. La convention signée entre les parties prévoit la possibilité pour Mr BENARD de demander l'acquisition du bien.

En date du 9 juillet 2018 et afin de pouvoir mieux développer son activité, Mr BENARD a sollicité la Commune pour l'achat de la parcelle AC 537 mais aussi de celle mitoyenne, la parcelle AC 538 pour une surface de 1318 m².



Plan de localisation des terrains AC 537 et 538

Le service des Domaines a évalué les biens à 70 €/m².

Afin de faciliter l'installation d'acteurs économiques, la Collectivité avait antérieurement opté pour un prix de cession à 50 €/m². Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente des parcelles au prix de 50 €/m² soit 25 000 € pour la parcelle AC 537 et 65 900 € pour la parcelle AC 538 hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM30-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **PROCEDE** à la validation de la cession des terrains référencés AC 537 et AC 538, hors frais notariaux, aux prix de 25 000 € pour l'un et 65 900 € pour l'autre soit au total 90 900 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Plan de situation - Courrier de Monsieur BENARD Jean Max en date du 3/05/2018-
Courrier de Monsieur BENARD Jean Max en date du 5/07/2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

 LE MAIRE
Marc Luc BOYER

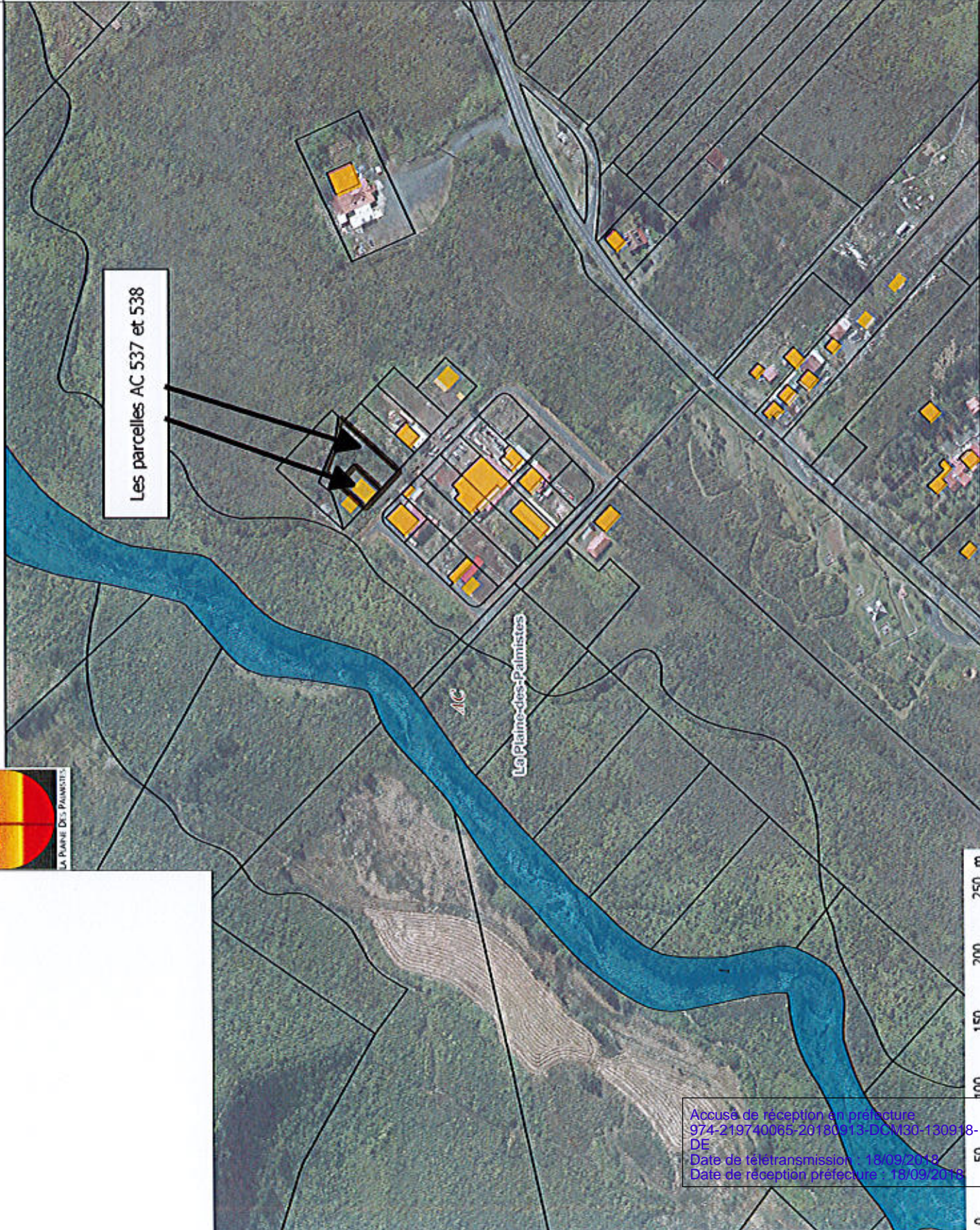
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM30-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Plan de situation

Carte Globale



Les parcelles AC 537 et 538



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-26180913-DCM30-130918-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

Légende

- parcelles
- Parcelle
- Parcelle Sélectionnée
- Sections
- Communes
- Fond
- Étiquettes cadastre
- Trançons de route (étiquettes)
- Cours d'eau (étiquettes)
- Données cadastre
- Cours d'eau
- Bâti
- bâti dur
- bâti léger
- Subdivisions fiscales
- Secteurs
- BD PARCELLAIRE, IGN, 2014-12 ©
- BATIMENT
- COMMUNE
- DIVCAD
- PARCELLE

BENARD Jean Marc
23 rue Anatole Bégue
97431 La Plaine des Palmistes
0692 235024



Mairie
230 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

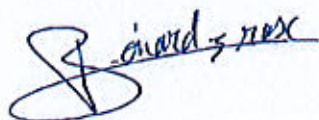
A l'attention de
M^r le Maire.
La Plaine des Palmistes, le 31/05/18

Objet: Acquisition de parcelle

Monsieur le Maire,

Par la présente, je souhaite effectuer une acquisition de parcelle
se situant à l'adresse suivante: 23 rue Anatole Bégue 97431
La Plaine des Palmistes, car la convention se termine le 31 mai 2018.
Afin de rester légalement sur cette parcelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations
distinguées.

 Benard J. Marc

BENARD Jean-Marc
29 rue Amadet Bègue
97431 La Plaine des Palmistes



Mairie de la Plaine des
Palmistes,

À la Plaine des Palmistes,
le 5 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de demander l'acquisition du terrain n°538 adjacent à la parcelle où je suis présent.

En effet, mon activité se développe et donc à besoin d'espace pour grandir. Mon Atelier actuel ne me permet plus de travailler aisément. J'ai déjà lancé des recherches pour embaucher un jeune de la Plaine des Palmistes. Par la suite, je compte embaucher d'autres jeunes de même village afin de faire bouger notre quartier.

Je vous indique d'ores et déjà mon accord de principe quant à la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

Vous trouverez ci-joint un extrait de carte des données cadastrales, pour vous permettre de l'identifier. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.

J. Benard